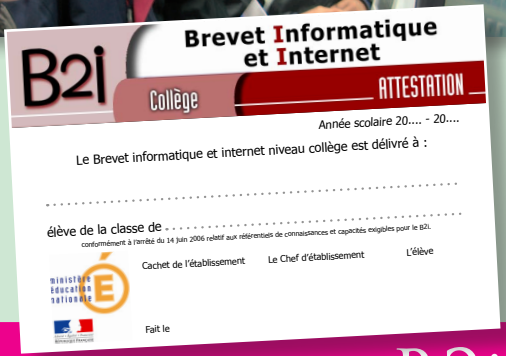

B2i

Brevet Informatique et Internet

Collège

ATTESTATION

Année scolaire 20.... - 20....

Le Brevet informatique et internet niveau collège est délivré à :

.....

élève de la classe de .....

conformément à l'arrêté du 14 juin 2006 relatif aux référentiels de connaissances et capacités exigibles pour le B2i.

ministère Éducation nationale

Cachet de l'établissement

Le Chef d'établissement

L'élève

Fait le

Qu'est-ce que le B2i ?

Le B2i collège est une attestation de compétences acquises dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (T.I.C.).
Il atteste que l'élève les utilise de manière raisonnée et autonome.
La validation est réalisée de la 6ème à la 3ème et intégrée au DNB - Diplôme National du brevet.

B2i